



## AGRAFLORA ORGANICS INTERNATIONAL INC.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### AgraFlora Organics annonce un partenariat d'extraction avec un extracteur québécois de premier plan

**Vancouver, Colombie-Britannique / 20 mai 2020 — AgraFlora Organics International Inc.** (« AgraFlora » ou la « Société ») (CSE : AGRA) (Frankfurt: PU31) (OTCPK : AGFAF) est heureuse d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive Sustainable Growth Strategic Capital Corp. (« SGSC » ou « la société »), une société de cannabis sous licence fédérale basée dans la région du Grand Toronto (« RGT ») a conclu un partenariat d'extraction (le « **Partenariat Extraction** » ou le « **Contrat** ») pour le traitement du chanvre avec un extracteur de premier plan situé au Québec.

Le partenariat d'extraction travaillera en collaboration avec le partenaire de coentreprise de SGSC Micro C45 Inc. (« **MC45** »), une entreprise de chanvre canadienne qui a développé un processus unique de séparation mécanique après la récolte, afin de traiter la biomasse de chanvre et générer des valeurs d'extraction plus élevées (le « **Partenaire Approvisionnement** »).

Selon les termes de l'accord, le partenaire d'approvisionnement livrera, en quatre versements, 44 000 kg de biomasse de chanvre à l'extracteur, pour procéder à l'extraction de l'huile brute et du distillat sur une période de six mois. En tant que partenaire d'approvisionnement, MC45 fournira à l'extracteur une biomasse de chanvre de haute qualité, tandis que SGSC sera le partenaire financier.

« Reconnaissant l'engagement d'excellence de notre partenaire d'extraction avec sa certification GMP et ses capacités avancées d'extraction à haut volume pour le chanvre, nous considérons ce nouveau partenariat comme une preuve de notre capacité à fournir une matière première techniquement supérieure, prête pour l'extraction ainsi que la capacité de générer des rendements et des volumes plus élevés, ce qui se traduit par des économies qui font baisser les coûts. », a déclaré Brandon Boddy, PDG d'AgraFlora. « L'efficacité obtenue grâce à une matière première de meilleure qualité permettra enfin de réduire les coûts de production engendrés dans la création de produits de CBD dérivés du chanvre, qui nous permettrons d'offrir des solutions plus abordables aux consommateurs et patients faisant usage de produits de santé et de bien-être, ou de différents types de produits médicaux. »

De plus, la société annonce qu'elle a l'intention de finaliser un placement privé sans courtier d'un maximum de 26 666 667 unités de la société au prix de 7,5 cents l'unité pour un produit brut de 2 millions de dollars.

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions transférable. Chaque bon de souscription autorise son détenteur à acheter une action supplémentaire au prix de 10 cents par action, et ce, pour une période de cinq ans à compter de la clôture.

- FIN -

### **À propos d'AgraFlora Organics International Inc.**

AgraFlora Organics International Inc. est une entreprise de cannabis de premier plan qui crée de la valeur pour ses actionnaires grâce au développement d'actifs générateurs de revenus au sein de l'industrie mondiale du cannabis. AgraFlora se concentre principalement sur l'industrie canadienne du cannabis, le marché du cannabis légal le plus avancé et réglementé au monde. Les principaux actifs canadiens comprennent : Edibles & Infusions, une usine de fabrication entièrement automatisée à Winnipeg, MB servant à la production de produits comestibles de marque blanche et de consommation de marque, Propagation Services Canada, une serre commerciale à grande échelle située à Delta, en Colombie-Britannique, qui se concentre sur la refonte du marché canadien des fleurs de cannabis en offrant des fleurs puissantes à faible coût, et AAA Heidelberg, un producteur de cannabis spécialisé dans le cannabis artisanal situé à London, en Ontario. De plus, Farmako GmbH, filiale à 100 % d'AgraFlora, poursuit son objectif de devenir le principal distributeur européen de cannabis médical. Farmako a actuellement des opérations de distribution actives en Allemagne et prévoit commencer des opérations actives au Royaume-Uni en 2020. Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://agraflora.com/>.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Brandon Boddy  
Président-directeur général  
T : (604) 682-2928

### **Pour plus d'informations :**

AgraFlora Organics International Inc.  
Nicholas Konkin  
E: [ir@agraflora.com](mailto:ir@agraflora.com)  
T: (800) 783-6056

### **Pour les communications en français d'AgraFlora :**

Maricom Inc.  
Remy Scalabrini  
E: [rs@maricom.ca](mailto:rs@maricom.ca)  
T: (888) 585-MARI

*Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné le présent communiqué et n'assument aucune responsabilité quant à son exactitude ou sa pertinence.*

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

*À l'exception des déclarations de faits historiques, le présent communiqué contient certaines « informations prospectives » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les informations prospectives sont souvent caractérisées par des mots telles que « planifier », « s'attendre », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer » et d'autres mots similaires, ou des déclarations indiquant que certains événements ou conditions « peut » ou « sera » se produire. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et estimations à la date à laquelle elles sont formulées et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts importants entre les événements ou résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prospectives. Les déclarations incluant, sans toutefois s'y limiter, les retards ou les incertitudes concernant les approbations réglementaires, y compris celle du CST. Les informations prospectives comportent des incertitudes, notamment des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les plans commerciaux concernant AgraFlora Organics décrits dans le présent communiqué de presse entreront en vigueur aux conditions et dans le délai décrit dans le présent document. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si la situation, les estimations ou les opinions de la direction devaient changer, sauf si la loi l'exige. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes pouvant affecter les résultats financiers figurent dans les documents que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*